

**Monsieur Édouard PHILIPPE,**  
*Premier Ministre.*

**Madame Agnès BUZYN,**  
*Ministre des Solidarités et de la Santé.*

**Marianne CINOT, Présidente.**

**Objet:** *Préavis de grève de l'ISNAR-IMG.*

**A l'attention de Monsieur FOURNIER**

Lyon, le 10 décembre 2019

Monsieur le Premier Ministre,  
Madame la Ministre,

Nous vous informons par la présente que l'InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG) dépose un préavis de grève nationale, ponctuelle et totale (activité de service, de gardes et d'astreintes) pour l'ensemble des internes de Médecine Générale de France, conformément à l'article L. 2511-1 et L.2512-2 du Code du travail.

Le préavis de grève déposé le mardi 10 Décembre 2019 sera effectif pour permettre aux internes de Médecine Générale de faire grève le 17 décembre conformément à l'article 3 de la loi n°63-777 du 31 Juillet 1963. Ce préavis de grève concernera tous les internes de Médecine Générale de France.

Les internes de Médecine Générale, acteurs à part entière du système de santé, rejoignent le mouvement initié pour demander au gouvernement des moyens humains et financiers avec une revalorisation de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) pour répondre aux besoins actuels du système de santé, l'ouverture de lits dans les services hospitaliers en tension et une politique d'embauche de personnels médicaux et paramédicaux pour répondre à la demande de soins qui ne cesse de croître.

En tant que praticien en formation à l'Hôpital public au même titre que tout autre interne de spécialité, nous demandons également que les internes de Médecine Générale voient leurs conditions de travail et leur rémunération revalorisées. Nous souhaitons l'ouverture de négociations pour discuter des revendications suivantes :

- Des mesures concrètes pour un respect strict de la réglementation du temps de travail des internes ;
- Des mesures de revalorisation du salaire des internes ;
- Un encadrement réglementaire des demi-gardes des internes en semaine ;
- Une augmentation du nombre minimum d'internes à 6 pour constituer toute ligne de garde.

Nous vous demandons la tenue d'une rencontre rapide afin de travailler ensemble sur l'amélioration des conditions de travail des internes.

Nous restons à votre disposition et vous prions, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre, de recevoir nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau de l'ISNAR-IMG,

Marianne CINOT,  
Présidente.

